

courrier sud



Le journal du syndicat SUD éducation 02

Bulletin Trimestriel n° 81

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction
Isabelle Andriot
Laurence Denès
Pierre Changey

Directeur de publication
Pierre Changey

Journal
imprimé
par nos
soins

juin
2020

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64

contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

SOMMAIRE

- Édito : Au boulot fainéants ! p. 1
- Pour l'école du jour d'après, reprenons la main dès aujourd'hui p. 2-3
- Prof-bashing : SUD éducation saisit le Conseil de déontologie journalistique p. 4-5
- « Agir pour l'École », ni pendant l'année scolaire, ni pendant les vacances ! p. 6
- Rémunération et temps de travail des AESH... p. 7
- Fonction hiérarchique de directeur-directrice d'école : c'est toujours non ! p. 8
- Non à la poursuite du démantèlement du RASED ! p. 9
- Mascarade au Ministère ! Et dans la rue, la colère ! p. 9



Au boulot fainéants !

Après près de trois mois d'une période particulièrement éprouvante pour toutes et tous, alors que les enseignant·es ont mis toute leur énergie pour maintenir le suivi pédagogique de leurs élèves, les propos méprisants avancés par le ministre Blanquer et relayés par une campagne de dénigrement médiatique ne peuvent que susciter la révolte et l'indignation.

Qui peut croire que la réouverture chaotique et totalement improvisée des écoles orchestrée par le ministre a pour but de venir en aide aux élèves qui ont été éloigné·es voire coupé·es de l'école pendant cette période ? Il s'agit uniquement de permettre la relance de l'économie au détriment de tout argument pédagogique valable. La suppression, pour la rentrée 2020, de 80 postes de RASED – dont le rôle est justement de venir en aide aux élèves en difficulté – démontre clairement cette hypocrisie.

Par ailleurs, le recours au dispositif « vacances apprenantes » à grands renforts d'outils numériques et assuré par des associations aux compétences pédagogiques non reconnues alerte les personnels et les syndicats qui n'ont d'ailleurs pas été consultés par le ministre lors de cette crise.

Bien loin de faire confiance aux enseignant·es et de leur permettre de se réunir et de réfléchir aux meilleures réponses à apporter à cette situation, on ordonne aux « tire-au-flanc » de reprendre le travail au plus vite. La réforme du statut des directeurs-directrices d'école est d'ailleurs la preuve que le gouvernement veut accentuer la hiérarchisation dans les écoles pour faire disparaître toute forme d'organisation collective.

Il est temps de reprendre en main nos métiers et d'imposer notre vision de l'école égalitaire et émancipatrice.

Sud éducation condamne les propos révoltants du ministre ainsi que sa vision libérale de l'école à l'image de la politique de son gouvernement.



Pour l'école du jour d'après, repreons la main dès aujourd'hui

Nous vivons une crise sanitaire, politique, économique et sociale historique, qui a démontré la faillite des politiques menées ces dernières années dans de nombreux domaines, particulièrement dans les services publics. Elle a également révélé l'aspiration d'une grande partie de la population à ce que le cours des choses ne reprenne pas comme avant.

Notre secteur, l'Éducation nationale, n'échappe pas à ce constat. Nous avons dénoncé et combattu collectivement à plusieurs reprises le projet réactionnaire de notre ministre et du gouvernement (réforme du bac, E3C au lycée, réforme des retraites...).

Jean-Michel Blanquer, avec cette crise, a achevé de se discréditer aux yeux d'une grande partie des collègues par ses annonces contradictoires sur les ouvertures, par son éloge des outils numériques, par sa reconnaissance feinte des inégalités qu'ils creusaient, par le maintien du bac et le brevet puis leur annulation...

Aujourd'hui, les établissements rouvrent sous prétexte de venir en aide aux élèves décrocheurs, alors qu'il n'a échappé à personne qu'il s'agit d'une rentrée économique qui n'a rien de pédagogique, qu'il faut faire garder les enfants pour remettre les parents au travail. Dans toute cette crise, il n'y a eu aucune véritable consultation des personnels ni des organisations syndicales, alors même que les personnels ont assumé souvent seuls, comme ils l'ont pu, le suivi des élèves pendant la période de confinement. Un protocole de réouverture immédiate des établissements a été improvisé en une quinzaine de jours avec l'aide d'un cabinet d'expertise privé, mettant de nombreuses familles et personnels dans une situation qui confine à la schizophrénie : des conditions de protection sanitaires impliquant des conditions d'enseignement indignes, voire traumatisantes pour les enfants les plus jeunes, tout en maintenant les impératifs de suivi à distance et sans prise en compte des familles démunies numériquement. Il ne fait aucun doute qu'il était nécessaire de prendre immédiatement des mesures sociales urgentes pour celles et ceux qui en ont besoin, mais il l'est tout autant de se laisser le temps de préparer avec les personnels une rentrée scolaire de septembre qui satisfasse simultanément aux exigences sanitaires et pédagogiques.

Notre ministre est à l'image de ce gouvernement. Nous n'avons aucune confiance dans les grandes déclarations sur « le jour d'après », sur les services publics qui doivent échapper à la loi du marché et dans l'éloge faite à l'attention de ses personnels.

Bien au contraire, nous nous attendons à ce qu'une grave cure d'austérité fasse payer la crise à la population et que, dans le secteur de l'éducation, la crise conduise à ajouter une dose de plus des politiques éducatives et de la vision libérale de l'école que nous récusons depuis des années : le recentrage sur les fondamentaux, l'omniprésence du numérique, l'école du tri social, sa soumission au marché de l'emploi, la baisse des ambitions émancipatrices.

Nous sommes tout à fait conscient·es qu'en septembre la crise ne sera sans doute pas derrière nous, que la rentrée ne sera pas une rentrée comme les autres, qu'il va falloir tout réorganiser autrement, pour faire face à un possible risque sanitaire encore présent, pour rattraper un retard chez les élèves, raccrocher les élèves décrocheurs...

Et ce serait à nous, enseignantes et enseignants, personnels de vie scolaire et AESH, personnels administratifs, de subir et faire avec les injonctions ministérielles et académiques pondues hors de tout contexte autour d'un protocole sanitaire qui sera plus ou moins bien respecté.

Nous portons une alternative : que ce soit nous, personnels sur le terrain, qui nous organisons dès maintenant pour baliser cette reprise, imposer nos conditions et aller dans le sens de l'école que nous souhaitons.

Pour un recrutement massif et des effectifs réduits

Le jour d'après ne peut aller sans un plan de recrutement massif dans l'Éducation nationale. En dehors même de la crise, les vagues successives de suppressions de postes ont créé des conditions d'enseignement délirantes, incompatibles d'ailleurs avec de nombreux bâtis où les classes ont été conçues pour des effectifs moins importants que ceux que nous avons connus juste avant la crise.

Si les mesures de distanciation doivent être prolongées pour la rentrée, il va de soi qu'il ne sera pas possible à la fois de maintenir des effectifs réduits et de fournir aux élèves l'accueil et le niveau d'éducation qu'ils et elles méritent sans le recrutement massif de personnels supplémentaires.

À nous de nous saisir des effectifs qui vont s'imposer dans le contexte pour mettre en place des modes de fonctionnement pédagogiques ambitieux et exiger pour les années qui viennent des recrutements pour les conserver. Redéfinissons le groupe classe à un niveau inférieur. Chiffrons les besoins nécessaires pour une éducation de qualité.

Pour une école égalitaire et des programmes émancipateurs

Difficile pour nous d'évoquer la question des moyens en personnels et horaires ou celle de reprendre la main sur nos métiers, indépendamment de celle du programme. En effet, dans l'immédiat, si les programmes restent identiques à ce qu'ils sont, il est inenvisageable de pouvoir les faire avec seulement la moitié des heures. Soit il s'exercera sur les élèves et les enseignant·es une pression forte et des inégalités, soit il faudra opérer une sélection qui ne peut être laissée à l'appréciation des enseignant·es. En effet, nous sommes attaché·es à l'égalité entre tous les élèves et aux diplômes nationaux, et opposé·es fondamentalement à la mise en place progressive de diplômes locaux et au remplacement des épreuves terminales par le contrôle continu. Par ailleurs, différentes réformes ont créé des programmes délirants quand ils ne sont pas réactionnaires sur certains sujets. Elles sont cohérentes dans la vision libérale et inégalitaire d'une école qui encourage les « premier·es de cordée » et fournit un passeport minimum d'employabilité pour les autres.

À nous de mener une réflexion de fond sur l'école que l'on veut, sur sa dimension émancipatrice, d'ouverture au monde et sur la société, de rompre avec la vision aliénante et utilitariste que les dernières réformes nous imposent.

Pour une pédagogie ouverte et humaine

Si, dans un premier temps, l'institution n'aura pas les moyens matériels et humains de fournir en présentiel autant d'heures de cours aux élèves qu'auparavant, nul doute qu'elle n'hésitera pas à renvoyer la responsabilité de combler les manques aux enseignant·es, qui devront se débrouiller comme ils et elles peuvent, et à injecter encore une dose de plus de numérique, s'appuyant probablement à nouveau sur des outils non-libres créés ou hébergés par les GAFAM, et fermant les yeux quand les collègues utilisent des outils qui nous échappent, aspirant allègrement les données personnelles des utilisateurs.

Or, contrairement à ce à quoi nous engage l'institution, l'enseignement hors de la classe n'est pas forcément synonyme d'enseignement à distance, de cours en visio-conférence, faisant comme si les élèves étaient en classe et oubliant que les élèves ont tout à fait conscience de ne pas être en classe quand ils et elles ne peuvent pas poser de question, demander de l'aide, voir comment leur camarade interprète les consignes et les applique.

L'enseignement à distance n'est d'ailleurs pas l'essence de notre métier. Cette dernière est plutôt la relation pédagogique que l'on instaure avec les élèves et nous ne croyons pas en l'utilisation massive et sans discernement des outils numériques pour permettre à tous les élèves d'avoir accès à une éducation de qualité et s'ouvrir au monde.

À nous d'imaginer la possibilité de sortir du cadre de la classe avec les élèves, de mettre à profit les salles municipales, le plein-air, d'imaginer des travaux et projets collaboratifs que les élèves peuvent faire entre eux, hors de l'école ou de l'établissement, d'engager plus de travaux de production, pas forcément numériques.

Pour une organisation du travail gérée par les personnels

Repenser les pédagogies, les programmes, la relation avec les élèves, nécessite des moyens, mais encore de repenser l'utilisation des salles, du matériel, la manière dont les personnels interviennent, le rôle de chacun... Et puis aussi de leur donner du temps pour se coordonner, imaginer des projets, lier le « en classe » au « hors la classe ». Nous ne devons plus subir les injonctions parfois (souvent) aberrantes de l'institution, déconnectées de la réalité du terrain, limitées aux maigres moyens qui sont alloués.

À nous de reprendre le pouvoir sur notre travail et son organisation. Dès maintenant en fin d'année puis dans les premiers jours de la rentrée, exigeons du temps banalisé pour nous organiser, réfléchir entre collègues, sans consignes et cadres hiérarchiques imposés, à comment nous allons organiser l'accueil des élèves à la rentrée prochaine, et pour quoi faire.

La crise actuelle n'a fait qu'accélérer la mise en place d'une vision libérale et inégalitaire de l'école, prônée par Blanquer et ses alliés. Appuyons-nous sur cette situation de crise pour reprendre en main nos métiers et pour imposer une autre vision de l'école !

**Tribune des personnels de l'Éducation nationale
de l'académie de Nancy-Metz**

Si vous voulez signer cette tribune...

La tribune en ligne et le formulaire pour la signer sont à retrouver à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/tribune-rentree-ac-nancy-metz-1591218535>

Prof-bashing : SUD éducation saisit le Conseil de déontologie journalistique

Suite au reportage diffusé dans le journal de 20 h de France 2 qui met gravement en cause les enseignant·es, SUD éducation a saisi le Conseil de déontologie journalistique et de médiation.

Le 9 juin 2020, la chaîne télévisée France 2 a diffusé dans son journal télévisé de 20 heures un sujet intitulé *L'œil du 20 h – Confinement : des professeurs aux abonnés absents*.

Le sujet peut être retrouvé à cette adresse :

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-france-2-confinement-comment-des-milliers-de-profs-ont-seche-leurs-propres-cours_4002467.html.

La diffusion de ce sujet a suscité un émoi considérable au sein de la communauté éducative.

Le sujet, dépeignant sous un jour particulièrement négatif les enseignant·es, et dont la construction consiste à les opposer aux personnels de santé, a en effet été largement perçu comme une attaque infondée à l'égard des personnels de l'Éducation nationale.

Pour SUD éducation, il ne s'agit nullement de s'attaquer à la liberté d'informer, ou de s'offusquer à peu de frais d'une orientation rédactionnelle qui ne nous conviendrait pas. SUD éducation a déjà eu l'occasion d'exprimer publiquement son soutien aux journalistes lorsque le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a tenté de sélectionner les journalistes invité·es à ses points presse.

Il nous apparaît en effet que le sujet, tel qu'il a été diffusé, ne répond pas à l'exigence forte que la profession des journalistes s'est fixée par et pour elle-même dans la Charte d'éthique professionnelle des journalistes, se donnant pour responsabilité de livrer une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste.

En particulier, il nous semble que la véracité, l'exactitude, l'équité et l'impartialité ont été malmenées dans cette enquête.

En premier lieu, le reportage met en scène une mère d'élève (anonyme) d'une élève et l'élève elle-même, scolarisée dans l'enseignement public. Pour autant, la parole n'est donnée à aucun moment à un·e responsable d'une organisation syndicale de l'enseignement public. Tout au plus une courte paraphrase indique qu'un syndicat (qui n'est pas nommé) « minimise le problème ». À la place, les spectateurs et spectatrices ont pu assister à la mise en scène d'un représentant syndical de l'enseignement privé qui recommande d'aller consulter son médecin, et suggérant l'obtention d'arrêts de travail de complaisance.

Évidemment les responsables syndicaux interrogés ne représentent pas les personnels mis en cause. Avoir procédé ainsi ne manque pas de poser question, et ce d'autant plus que les personnels de direction ont largement la parole, y compris pour évoquer la prétendue « mauvaise foi » des personnels.

L'absentéisme supposé des personnels ensuite est traité de manière partielle. L'absentéisme, durant toute la crise sanitaire, est évalué à « 4 à 5 % des personnels ». De tels chiffres, dont la voix-off indique qu'elle serait confirmée par le ministère de l'Éducation nationale, n'a fait l'objet d'aucune publication. Par ailleurs, cette statistique agrège les personnels en arrêt, ceux qui bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence – soit parce qu'ils et elles gardent leurs enfants, soit parce qu'ils et elles sont au chevet de leurs proches, soit parce qu'ils et elles ou l'un·e de leurs proches sont considéré·es comme personne vulnérable par l'institution elle-même.

Le ministère de l'Éducation lui-même, cité par Ouest France le 12 juin, indiquait explicitement qu'il recensait environ « 5 % de professeurs empêchés de travailler ». Il n'y a aucune raison de penser que le discours des services ministériels eût été différent pour les journalistes de France 2 : il est donc raisonnable d'en conclure que c'est avec une mauvaise foi certaine que les auteurs de l'enquête évoquent 4 à 5 % d'enseignants décrocheurs, y compris interrogés à ce sujet par le médiateur de France Télévision.

À cet égard, il convient de remarquer que l'absentéisme dans l'Éducation nationale se situait d'après la presse à un niveau comparable, sinon inférieur, aux entreprises du secteur privé. Par ailleurs, le ministère lui-même a déjà indiqué, à l'issue d'une enquête sur tout le périmètre ministériel, que l'absentéisme enseignant est plus faible que dans le reste du monde du travail.

Enfin, les journalistes semblent regretter qu'aucun professeur « décrocheur » n'a été « sanctionné ». Il convient de rappeler que le statut des enseignant·es prévoit explicitement que le télétravail ne peut être mis en œuvre qu'avec l'accord des personnels. Qui plus est, alors qu'en cas de télétravail une formation des personnels comme leur équipement par l'administration sont explicitement prévus par les textes réglementaires. L'épithète « décrocheur » est donc doublement infondée : d'une part en raison de sa connotation péjorative (elle désigne en principe les élèves déscolarisés), et d'autre part elle ne correspond à aucune réalité légale.

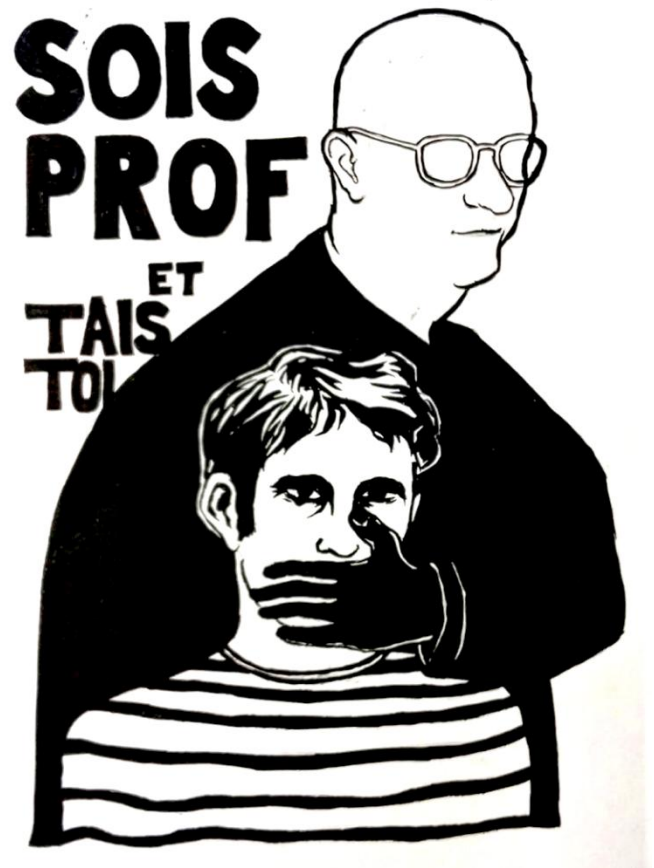
Dans une vidéo mise en ligne le 10 juin*, le médiateur de France Télévision interroge brièvement le rédacteur en chef adjoint du journal de 20 h de France 2, Thibaud de Barbeyrac. Ce dernier indique que l'enquête aurait pris « plusieurs semaines », afin d'établir les faits et de « recouper les informations ».

En plusieurs semaines, la rédaction ne s'est montrée capable ni d'établir des faits précis, ni de les recouper correctement, ni de trouver un personnel parmi les 40 000 enseignant·es supposé·es absentéistes dans le service public d'éducation, ni de recueillir la parole des organisations syndicales de l'enseignement public.

Ce sujet semble donc davantage reposer sur un récit construit à l'avance que sur une enquête menée avec la déontologie professionnelle que le public est en droit d'attendre. La responsabilité éthique des journalistes qui ont produit ce sujet est d'autant plus grande que l'audience de la chaîne est importante.

Ce courrier a été adressé le 17 juin 2020 au Conseil de déontologie journalistique et de médiation par le syndicat SUD éducation, qui reste attaché au droit à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste.

<https://www.sudeducation.org/Prof-bashing-SUD-education-saisit-le-Conseil-de-deontologie-journalistique.html>



* <https://twitter.com/i/status/1270735331961249794>

« Agir pour l'École » : ni pendant l'année scolaire, ni pendant les vacances !

Communiqué intersyndical unitaire du 15 juin 2020

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, où les enseignements ont dû se faire à distance à partir du 13 mars dernier, l'association « Agir pour l'école » tente de présenter son opération « un été pour préparer le CP » comme la solution miracle, « au chevet » des futures élèves de CP de certains quartiers populaires.

Ce projet de « vacances apprenantes » pourrait se déployer dans plusieurs endroits (dont le Nord et le Pas-de-Calais) avec l'objectif affiché de « permettre aux enfants de Grande Section de maternelle en REP / REP+ de rattraper le travail de la phonologie, habituellement mené en mars-avril en GS, au mois de juillet, grâce aux outils numériques de l'association. »

À une période de trois semaines de stage tous les matins de juillet, encadrée par des membres de l'association aux compétences pédagogiques non reconnues, succéderait une période de cinq semaines de sessions courtes et quotidiennes à la maison, sur support numérique. Contournant ainsi la résistance des enseignant·es, « Agir pour l'École » veut s'adresser directement aux parents et s'appuyer sur l'enseignement distanciel qui continue d'isoler les élèves.

Les organisations signataires rappellent qu'Agir pour l'École, contrairement aux mouvements d'éducation populaire, n'est pas agréée comme association complémentaire de l'École et que ses protocoles suscitent de nombreuses réserves et critiques :

la focalisation de l'enseignement de la lecture sur la seule dimension phonologique, l'entraînement mécanique à l'oralisation de syllabes et de pseudo-mots coupé de tout objectif de compréhension, la mise en œuvre de protocoles techniques sans lien avec la culture écrite n'offrent qu'une entrée appauvrie dans l'univers de l'écrit à des enfants qui en sont déjà très éloigné·es. L'efficacité présumée de la méthode n'a jamais fait l'objet d'une validation scientifique indépendante ou issue de l'institution. Toute méthode fondée sur une individualisation excessive comme celle prônée par Agir pour l'École accentue les inégalités.

Au sortir de longs mois où toutes et tous les élèves ont été éloigné·es, et parfois complètement coupé·es de l'école, ce type de protocole, en lieu et place de vacances qui pourraient être source de découvertes culturelles et de pratiques éducatives enrichissantes et émancipatrices, ne manquera pas de convoquer le même type de difficultés que beaucoup d'enfants et leurs familles ont rencontré lors du confinement (conflits intrafamiliaux autour du travail scolaire, évitement, décrochage...). **Ce protocole est contre productif pour des enfants qui ont droit à de vraies vacances et ont avant tout besoin de ressourcer leur envie d'apprendre par la socialisation et l'ouverture, en particulier dans les accueils collectifs de loisirs et colonies de vacances proposés par les acteurs et les actrices reconnu·es de l'éducation populaire.**

Enfin, le dispositif « un été pour préparer le CP » est présenté aux municipalités opératrices des « vacances apprenantes » par les services de l'Éducation nationale : il est inadmissible que l'institution puisse faire la promotion d'Agir pour l'École.

Les organisations co-signataires dénoncent avec force ces pratiques contraires à la déontologie et aux valeurs du service public, tout entier mobilisé pour préparer une rentrée 2020, qui pourra compter sur le professionnalisme des enseignant·es, comme sur celui des acteurs et actrices de l'éducation populaire.

Nous appelons les élu·es à bien se renseigner sur ce projet avant de valider un dispositif qui maintient les enfants des quartiers populaires dans des apprentissages appauvris, très éloignés de l'ambition partagée de les faire accéder à une culture commune. De même, nous appelons les personnels de l'Éducation nationale à résister aux pressions exercées par « Agir pour l'École » ou par l'institution elle-même dans ou autour de l'École.

Signataires : CEMEA – CRAP – CGT Educ'Action – GFEN – FCPE – ICEM Pédagogie Freinet – JPA – Ligue de l'Enseignement – SE UNSA – SGEN CFTD – SNPI FSU – SNUipp FSU – SUD Education

« Agir pour l'École » est une association subventionnée par d'importants fonds privés dont des entreprises du CAC 40 : AXA, HSBC, Suez, etc.

Rémunération et temps de travail des AESH*

Les organisations syndicales FSU / SE-UNSA / SGEN-CFDT / CGT Éduc'Action / SNALC / SUD éducation dénoncent un statu quo inacceptable

Alors que l'amélioration de la situation des AESH est présentée comme un objectif du Comité Consultatif AESH installé le 27 février dernier, et que le constat est sans appel, aucune proposition satisfaisante au regard de l'urgence sociale n'est formulée par le ministère.

Les constats sont flagrants

- Le temps incomplet est la règle : malgré leur demande de travailler à temps plein, les AESH sont massivement maintenues à temps incomplet (en moyenne 62 %).
- Les augmentations de rémunération liées à l'ancienneté ne sont quasiment pas appliquées : 72 % des AESH sont rémunérées à l'indice plancher (indice 329), parmi les salaires les plus bas de la fonction publique.
- Le salaire moyen est de 760 € net par mois.

La seule piste évoquée pour augmenter les rémunérations est d'augmenter le temps travaillé en proposant des missions hors fonction d'accompagnement d'élèves en situation de handicap et en multipliant les contrats de travail à temps incomplet avec différents employeurs, ce qui maintient les AESH dans la précarité. Ces pistes vont à l'encontre de l'objectif de professionnalisation et de reconnaissance des missions des accompagnant·es d'élèves en situation de handicap. La flexibilité imposée par la mise en place des PIAL** n'a pas permis d'aboutir à des contrats à temps plein, comme promis par le ministre.

* AESH : Accompagnant·e des élèves en situation de handicap.

** PIAL : Pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Pour plus d'infos, voir le n° 78 de *Courrier Sud*. En ligne sur notre site : <http://sudeduc02.org/data/medias/journaux/courriersud78.pdf>

Les organisations syndicales FSU / SE-UNSA / SGEN-CFDT / CGT Éduc'Action / SNALC / SUD éducation exigent des mesures immédiates et significatives en termes de sortie de la précarité pour les AESH. Cela implique dès à présent un budget pour les financer :

- En finir avec le recours aux contrats à temps incomplets subis et respecter l'intégralité des notifications d'accompagnement.
- Reconnaître l'exigence des missions des AESH par une revalorisation immédiate et conséquente de leurs rémunérations.
- Refondre l'espace indiciaire de rémunération en relevant dès à présent l'indice plancher et l'indice de haut de grille pour une évolution de carrière décente. Cela implique un élargissement de la grille.

La reconnaissance professionnelle des AESH doit passer par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux besoins permanents indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Le Premier ministre et le président de la République doivent sans attendre prendre les arbitrages qui s'imposent pour que la situation des AESH soit réellement améliorée dès la rentrée de septembre 2020. Il en va de la crédibilité et de la réussite de l'École Inclusive. C'est une urgence pour les élèves en situation de handicap et les personnels qui les accompagnent.

Communiqué intersyndical du 15 juin 2020

Signataires : FSU – SE-UNSA – SGEN-CFDT – CGT Éduc'Action – SNALC – SUD éducation

Pour compléter, voir aussi les différents dossiers dans la partie « Précarité » du site de la fédération Sud éducation : <https://www.sudeducation.org/Precarite-157-.html>

Fonction hiérarchique de directeur-directrice d'école : pour SUD éducation c'est toujours non !

La députée Cécile Rilhac, co-auteurice du rapport Bazin-Rilhac qui avait inspiré à la loi Blanquer la création d'un statut hiérarchique pour les directeurs et directrices d'école, profite de la crise sanitaire pour revenir à la charge en proposant une loi déposée le 12 mai visant à créer « une fonction de directeur·trice d'école ».

Il s'agit d'une véritable obsession chez cette députée proche du ministre. Avant même la loi Blanquer, Mme Rilhac avait en effet rédigé un rapport à l'été 2018 sur le même sujet et le projet avait été ressorti du chapeau suite au suicide de Christine Renon. En décembre 2019, lors d'une rencontre entre SUD éducation et Cécile Rilhac, nous avons pourtant reçu l'assurance de la députée qu'aucun projet de loi n'était dans les tuyaux. Cette façon de remettre sur le tapis ce projet impopulaire à la faveur de crises majeures dans la profession (suicide de Christine Renon, pandémie de Covid-19) est pour le moins inconvenante.

Cette proposition de loi ne consisterait pas en un changement de statut, mais en la création d'une fonction de directeur-directrice d'école avec de nouvelles responsabilités. Il s'agirait de donner une autorité hiérarchique et pédagogique à des directeurs-directrices qui seraient nommés par les DASEN, auraient leur délégation et deviendraient les supérieurs hiérarchiques des enseignant·es.

Les directeurs-directrices seraient responsables du pilotage pédagogique de l'école (c'est déjà le cas dans les textes) et deviendraient décisionnaires dans les différents conseils qu'ils et elles président (conseil des maître·sses, conseil d'école).

Cette volonté d'ajouter toujours plus de hiérarchie et de management nuira aux conditions de travail et ne répondra en rien aux besoins des personnels et des élèves.

L'intention de donner plus de temps aux chargé·es de direction avec l'instauration d'une décharge complète à partir de huit classes permettrait de leur confier d'autres missions comme celles d'accompagnement, de formation ou de coordination (PIAL, REP, RPI).

L'augmentation des décharges nécessiterait la création de postes supplémentaires, ce qui nous laisse songeurs dans un contexte permanent de suppressions de postes.

L'augmentation des indemnités de direction serait ridicule et méprisante (surtout en la comparant à celle des chef·fes d'établissements) : on offrirait « la reconnaissance » avec davantage de responsabilités mais sans une véritable augmentation de salaire correspondant à la quantité de travail. Cette évolution n'irait pas non plus dans le sens d'une baisse de la charge de travail, malgré l'allègement de certaines charges administratives (élections de parents d'élèves, PPMS).

SUD éducation dénonce le renforcement et la multiplication des hiérarchies qui mettraient à mal la cohérence d'équipe et déposséderaient les collègues de leurs pratiques pédagogiques.

SUD éducation revendique :

➤ **La prise en charge collective des directions d'école : un travail en équipe renforcé avec des moyens et du temps attribués aux écoles.**

➤ **L'augmentation du temps de concertation sans augmentation du temps de travail (18 h devant élèves, 6 h de concertation).**

➤ **La mise en place de pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.**

➤ **Une école égalitaire et émancipatrice.**

Non à la poursuite du démantèlement du RASED* !

Le collectif national RASED, suite à la fermeture de nombreux postes d'enseignant·es spécialisé·es, alerte sur le manque manifeste de personnels RASED, alors que la réouverture annoncée des écoles inquiète les équipes, faute de temps pour organiser l'accueil sécurisé des élèves et la qualité pédagogique et relationnelle.

Cette réouverture va demander des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par cette situation exceptionnelle, ainsi que leurs familles et les équipes éducatives.

Ces besoins étaient présents avant la crise et le seront toujours sur le long terme afin de permettre à l'école d'accompagner au mieux les élèves dans leur parcours scolaire.

Il paraît nécessaire de prendre le temps de penser collectivement l'accompagnement de la reprise et de réfléchir au rôle et à la place de chacun des acteurs de la communauté éducative.

Les personnels des RASED, dont le rôle est de prévenir et remédier aux difficultés que présente l'enfant à l'école, doivent y trouver toute leur place dans le cadre de leurs missions définies par la circulaire de 2014.

Depuis le début de la crise sanitaire, les enseignant·es spécialisé·es et les psychologues mettent tout en œuvre pour poursuivre leurs accompagnements des élèves et leur collaboration avec les enseignant·es de classe en tenant compte évidemment de la situation extraordinaire.

* RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

La situation inédite que nous traversons nécessitera une présence et des interventions sur le long cours auprès des enfants comme des adultes, alors que les moyens en postes manquent déjà cruellement.

Pourtant, le ministère de l'Éducation nationale, dans la circulaire du 4 mai, ne fait toujours pas référence aux enseignant·es spécialisé·es comme des appuis aux élèves et aux enseignant·es.

Comment faire face ?

Près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée 2020 et les personnels RASED restants peinent à prendre en charge les demandes qui ne manqueront pas de continuer à affluer.

Le collectif RASED dénonce la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves, engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative.

Communiqué de presse du 12 mai 2020



Mascarade au Ministère ! Et dans la rue, la colère !

Vendredi 19 juin, à 6h45, après 20h de séance, le CNESER a rendu un avis favorable à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) dans une salle vidée de la plupart des représentant·es, avec seulement 55 % des voix.

Alors que seulement un tiers des amendements sur le projet de loi LPPR avaient été examinés après une journée entière de débats, le ministère a refusé de reconvoquer le CNESER la semaine suivante pour achever l'examen du projet de loi dans de bonnes conditions. C'est une marque de plus du mépris de Frédérique Vidal pour la concertation sociale et plus largement pour les étudiant·es, les travailleuses et travailleurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est une preuve aussi, s'il en fallait encore, de la précipitation dans laquelle le MESRI impose l'adoption de ce texte largement dénoncé par la communauté universitaire.

Vendredi 19 juin, la séance prévue du Comité Technique du ministère n'a pu se tenir grâce au boycott de plusieurs organisations syndicales qui protestaient contre l'adoption à marche forcée de ce projet de loi.

La tenue de ce comité est reportée au jeudi 25 juin et nous serons là pour exiger le retrait de la LPPR et un plan massif de recrutements et de financements pérennes.

Le comité de mobilisation nationale Facs et labos en lutte et les organisations syndicales **appellent à un rassemblement le jeudi 25 juin durant le CT-MESRI** contre la précarité, contre la casse de notre service public de l'enseignement et de la recherche, pour une université ouverte à toutes et tous !

Le rassemblement se déroulera dans le 13^{ème} à partir de 13 h, les détails seront communiqués en début de semaine.

Nous appellerons également à une mobilisation lors de la présentation de la LPPR au conseil des ministres le 8 juillet prochain.

Communiqué du 20 juin 2020 du Comité de mobilisation des coordinations nationales des Facs et labos en lutte et l'intersyndicale ESR : SNTRS-CGT, CGT FERC Sup, CGT Inrae, SUD éducation, SUD Recherche EPST, Solidaires Étudiant·es, L'Alternative, UNEF, Snesup-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, Snasub-FSU, FO ESR.